

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 23 OCTOBRE 2017 à 20 HEURES 15

**AVIS**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PLANCHERS se réunira au lieu habituel de ses séances le vingt-trois octobre deux mille dix-sept à vingt heures quinze.

**ORDRE DU JOUR :**

- Travaux voirie : feux clignotants rue des vallées
- Décision modificative n° 01
- Révision des Tarifs concession cimetière
- Révision des tarifs de location de la salle des Fêtes
- Révision des tarifs de location du terrain de tennis
- Avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2016
- Questions diverses

Saint-Planchers, le 16 octobre 2017,

le Maire,

Roger BRIENS,

Etaient présents : M. Roger BRIENS, Maire,  
M. Alain QUESNEL, Mme Dominique THOMAS, M. Rémi SILANDE Adjoints,  
M. Christophe MUSEUX, M. Éric LEMONNIER, Mme Céline POISNEL, M. Patrick GAILLARD,  
Mme Angélique VOËT,

**Absents excusés** :

Mme BARRAUD épouse GUESNEY Sabrina, qui donne procuration à Mme angélique VOËT,  
Mme Chantal GOMEZ qui donne procuration à M. Alain QUESNEL,  
Mme Isabelle VERSTAVEL, M. Patrick ALVES-SALDANHA

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

M. Christophe MUSEUX, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est nommé par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance.

M. le Maire soumet au vote des élus le compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2017. Le compte-rendu du 11 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoir consentie par le Conseil Municipal:**

**Droit de préemption:**

M. Le Maire rappelle que le **droit de préemption** est une procédure mise en place par la commune afin de pouvoir acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle (zone UD et AU), un bien immobilier mis en vente par une personne privée ou morale, dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite.

Aucun droit de préemption n'a été exercé depuis la dernière réunion du conseil municipal sur :

- Les parcelles C 39 42 54 1913 1914 63 65 (EPFN)
- La parcelle AB 84 (Consort HAMEL le Noyer)

Devis acceptés :

- JOUVIN Gérard devis arrachage d'une haie rue du Bocage pour un montant TTC de 1 464.00€
- ECTM levé topographique et altimétrique secteur le Blotière pour un montant TTC de 1 500.00€
- TECHNOTEL contrat maintenance annuelle matériel cuisson froid laverie cantine scolaire pour un montant TTC de 697.36€
- TECHNOTEL contrat maintenance annuelle matériel cuisson froid laverie salle des fêtes pour un montant TTC de 542.90€

➤ **2017- 66- Travaux voirie : feux clignotants rue des vallées**

M. QUESNEL rappelle au conseil municipal que suite à l'intervention d'EDF sur le compteur de la salle des associations sise rue des Vallées, l'alimentation électrique des panneaux clignotant zone « 30 » en amont et aval des passages surélevés n'était plus assuré. La réalimentation électrique de cet aménagement nécessiterait le financement d'une extension de réseau et la réalisation de nouvelles tranchées sur un secteur très récemment ré-enrobé. L'alimentation de ce type d'équipement pourrait être assurée à l'aide de panneaux solaires, ce qui éviterait une extension du réseau et d'endommager la voirie.

M. QUESNEL soumet au conseil Municipal une proposition de prix pour la fourniture et la pose des équipements nécessaires à l'alimentation en énergie des panneaux situés en amont et en aval des plateaux ralentisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE le devis de fourniture et de pose des équipements nécessaires à l'alimentation en énergie des panneaux de police sis rue des Vallées transmis par la société SIGNAUX GIROD NORD OUEST pour un montant H.T de 4 055.06€ soit 4 866.07€ T.T.C.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

➤ **2017-67- Décision modificative n° 01**

M. le Maire précise qu'il est nécessaire d'opérer des ajustements sur certains postes de dépenses d'investissement. Ces ajustements prennent principalement en compte des régularisations de crédits nécessaires au règlement de matériel pour les services techniques

Cette décision modificative concerne des régularisations sur l'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'apporter les inscriptions budgétaires suivantes faisant l'objet d'une première décision modificative.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération		Montant	
2188- 23	+ 372.00€		
	-		
	-		
	-		
	-		
<b>Sous total investissement</b>	<b>+372.00€</b>		<b>0.00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
615228	-372.00€		
<b>Sou-total fonctionnement</b>	<b>-372.00.00</b>		<b>0.00</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>0.00</b>

➤ **2017-68- Révision des Tarifs concession cimetière**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de maintenir ainsi qu'il suit, les tarifs de concessions de terrain dans le cimetière communal :

Emplacement d'une superficie de 2 m<sup>2</sup>

1) Concession cinquantenaire	370.00 €
2) Concession trentenaire	280.00 €
3) Concession de 15 ans	180.00 €

Emplacement pour caveaux d'urnes d'une superficie de 1 m<sup>2</sup>

1) concession cinquantenaire	270.00 €
2) concession trentenaire	180.00 €
3) concession de 15 ans	150.00 €

Emplacement columbarium

Concession trentenaire	370.00€
------------------------	---------

➤ **2017-69- Révision des tarifs de location de la salle des Fêtes**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE:

- De maintenir le bénéfice de la location de la salle des fêtes à l'ensemble de la population, tout en prenant en compte le planning des associations pancratiennes
- De maintenir à 200 € le montant de la caution de la location de la salle des fêtes
- De fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

Pour les habitants de SAINT-PLANCHERS

	Vin d'honneur	Matinée ou soir	Week-end	Forfait verres	Par couverts
<b>Sans chauffage</b> Du 01 avril au 31 octobre	88.00€	167.00€	217.00€	12.00 €	0.90 €
<b>Avec chauffage</b> Du 01 novembre au 31 mars	88.00€	189.00 €	253.00€	12.00 €	0.90 €

Pour les habitants hors communes

	Vin d'honneur	Matinée ou soir	Week-end	Forfait verres	Par couverts
<b>Sans chauffage</b> Du 01 avril au 31 octobre	102.00€	204.00€	255.00€	12.00 €	0.90 €
<b>Avec chauffage</b> Du 01 novembre au 31 mars	102.00€	225.00€	275.00€	12.00 €	0.90 €

**➤ 2017-70- Révision des tarifs de location du terrain de tennis**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, de fixer les tarifs de location du terrain de tennis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit,

Tarif horaire	6.00 €
Tarif mensuel moins de 25 ans	17.00 €
Tarif mensuel plus de 25 ans	22.00 €
Tarif annuel	43.00 €

**➤ 2017-71- Avis sur le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2016**

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur la qualité de l'eau pour l'année 2015 transmis par M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable.

Le SIAEP de la région de Saint Planchers distribue de l'eau à 1 765 abonnés (+1.15 % par rapport à 2015). La longueur du réseau hors branchements est passée de 76 km en 2015 à 76.1 km en 2016 soit une variation de + 019%

Les volumes mis en distribution et vendus sont répartis comme suit :

	2015 en m <sup>3</sup>	2016 en m <sup>3</sup>	Variation 2015/2016
Volume acheté SMP du Granvillais et de l'Avranchin	173 647	178 988	
Volume importé de Granville			
Volume importé de Saint Pair			
Volume importé SIAEP la Haye Pesnel	1337	1 357	
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>174 984</b>	<b>180 345</b>	<b>+ 0.42%</b>
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>142 087</b>	<b>140 496</b>	<b>-1.12%</b>

La différence entre les volumes mis en distribution et les volumes vendus s'explique par des fuites pour parties inévitables et les besoins en eau du service (purge du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs,...).

### Performance du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution en %	64.1%	64.4%	72.9%	82.1%	82.4%	79.1%

### La tarification

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé

La part fixe est maintenue à 97.65 €.

Le m<sup>3</sup> est maintenu à 2.511 €

La redevance de pollution domestique est maintenue à 0.22€ en 2016.

Un taux de TVA à 5.5 % est appliqué sur l'ensemble de la facture.

### Composante de la facture d'un usager de 120 m3

	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Variation
Collectivité	398.97	398.97	
Redevance de pollution domestique	26.40	26.40	
TVA	23.40	23.40	
<b>Total (€ TTC)</b>	<b>448.77</b>	<b>448.77</b>	

### Autres indicateurs de performance

	2011	2012	2013	2014	2015/2016
Prix TTC au service en m3 pour 120 m3 €/m3	3.51	3.53	3.66	3.70	3.74

### Qualité de l'eau

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombres de prélèvements non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	12	1	91.7%
Conformité physico-chimique	12	0	100%

### Travaux réalisés en 2016 sur Saint-Planchers

Extension du réseau d'eau potable village Malicorne	2 594.00 €
Renouvellement du réseau d'eau potable la Moinerie	48 282.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, dit n'avoir aucune observation à émettre sur ledit rapport.

## ➤ Questions diverses

ZAC Centre Bourg : le concessionnaire NORMANDIE AMENAGEMENT va proposer un avenant au contrat de concession concernant entre autres une prolongation de la durée de réalisation de l'ensemble du projet. Une présentation de l'ensemble des points impactés sera faite en commission.

Salle des associations : l'étude de faisabilité technique est achevée. Le montage financier est en cours de réalisation.

Travaux la Blotière et imprévus (pont) : un trou est apparu dans la chaussée au niveau du pont sis sur le secteur du Village Hamelin. Des travaux vont être engagés pour sécuriser les lieux et estimer les éventuels travaux à engager.

### Communauté de communes :

- Centre aquatique : l'ouverture est prévue pour le mois d'avril 2018
- déchets ménagers : la mise en place des sacs transparents pour les ordures ménagères est prévue à compter du 11 janvier 2018. Les sacs seront disponibles gratuitement en mairie. Une réunion publique d'informations sur le tri dispensée par le service déchets aura lieu le 05 décembre 2017 à 20h00 à la salle des fêtes de Saint-Planchers.

Contournement de Saint-Pair Sur Mer : les options proposées pour le désenclavement de la commune de Saint-Planchers dans la cadre des travaux de contournement de Saint-Pair Sur Mer ne donnant pas entière satisfaction, des nouvelles propositions ont été soumises au Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H 35.